

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D266

Séance du 23 juin 2011 - Convocation du 15 juin 2011

Compte rendu affiché le 1<sup>er</sup> juillet 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, Mme MARMONIER, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET.

Absents représentés

M. RODRIGUEZ par M. OLLIVIER, Mme LEBAHAR par Mme RIVE-OLLIVIER, Mme DUMARD par Mme GLATARD, M. GOJON par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. FODDIS par Mme CORSET, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	26
Exprimés	26

### Objet : PPRT autour de BASF et COATEX

En vertu du Code de l'Environnement, Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes met en place les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des établissements classés SEVESO AS : BASF AGRI Production et COATEX pour la Commune de Genay.

L'élaboration desdits plans est prescrite par un arrêté préfectoral qui doit être soumis préalablement au Conseil Municipal de chaque commune, dont tout ou partie du territoire est compris dans le périmètre du plan.

Afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer, le projet d'arrêté préfectoral a été adressé aux Conseillers Municipaux ainsi que la cartographie du périmètre. À titre d'information, sont également consultés : le Grand Lyon, les communes de Genay, Curis au Mont d'Or et Saint-Germain au Mont d'Or.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Environnement,
- VU le Code l'Urbanisme,
- VU le projet d'arrêté préfectoral adressé par Monsieur le Préfet le 6 juin 2011 et reçu en Mairie le 8 juin 2011,
- **EMET un avis FAVORABLE au projet d'arrêté préfectoral relatif au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des établissements BASF AGRI Production et COATEX,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 23 juin 2011  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/06/2011
- Publication ou affichage le 28/06/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 28 juin 2011  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.